

Synthèse :

La Marseillaise a été composée à Strasbourg en 1792 par Rouget de Lisle. Ce chant révolutionnaire est alors censuré durant la restauration et l'Empire napoléonien car il s'oppose aux idées monarchiques. C'est seulement sous la IIIe République que la Marseillaise devient l'hymne national. Elle est chantée lors d'événements sportifs, civiques ou historiques. Le drapeau français porte les couleurs bleu et rouge, symbole de la ville de Paris et le blanc, symbole du pouvoir monarchique. L'union de ces trois couleurs a eu lieu durant la Révolution française. Le drapeau flotte sur les frontons des mairies.

La devise : Liberté, égalité et fraternité est issue des idées des Lumières. Elle fait son apparition sous la Révolution et s'impose durant la IIIe République. Elle est inscrite dans la Constitution et sur le fronton des mairies.

La fête nationale, le 14 juillet célèbre la prise de la Bastille. Depuis 1880, sous la IIIe République, elle est devenue la fête nationale. Avant, c'était la fête de la Fédération.

Le sceau est le symbole de l'autorité. Le sceau définitif a été frappé en 1848. Aujourd'hui, il est utilisé pour modifier la Constitution. La presse utilisée pour le former est conservé dans le bureau du garde des sceaux c'est-à-dire du ministre de la justice.

Marianne est l'allégorie de la République française. Cette allégorie est utilisée depuis la Révolution française. Aujourd'hui, on peut voir Marianne dans les mairies, sur les timbres et sur les pièces de monnaie.

Le coq comme symbole remonte à l'Antiquité. Il devient un symbole de la Gaule puis celui de la France. On retrouve le coq sur le sceau ou encore à l'Élysée.

L'ensemble de ces symboles, fondé majoritairement sous la Révolution française ou sous la Ière République, se fixe sous la IIIe République. Ils véhiculent les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Synthèse :

La Marseillaise a été composée à Strasbourg en 1792 par Rouget de Lisle. Ce chant révolutionnaire est alors censuré durant la restauration et l'Empire napoléonien car il s'oppose aux idées monarchiques. C'est seulement sous la IIIe République que la Marseillaise devient l'hymne national. Elle est chantée lors d'événements sportifs, civiques ou historiques. Le drapeau français porte les couleurs bleu et rouge, symbole de la ville de Paris et le blanc, symbole du pouvoir monarchique. L'union de ces trois couleurs a eu lieu durant la Révolution française. Le drapeau flotte sur les frontons des mairies.

La devise : Liberté, égalité et fraternité est issue des idées des Lumières. Elle fait son apparition sous la Révolution et s'impose durant la IIIe République. Elle est inscrite dans la Constitution et sur le fronton des mairies.

La fête nationale, le 14 juillet célèbre la prise de la Bastille. Depuis 1880, sous la IIIe République, elle est devenue la fête nationale. Avant, c'était la fête de la Fédération.

Le sceau est le symbole de l'autorité. Le sceau définitif a été frappé en 1848. Aujourd'hui, il est utilisé pour modifier la Constitution. La presse utilisée pour le former est conservé dans le bureau du garde des sceaux c'est-à-dire du ministre de la justice.

Marianne est l'allégorie de la République française. Cette allégorie est utilisée depuis la Révolution française. Aujourd'hui, on peut voir Marianne dans les mairies, sur les timbres et sur les pièces de monnaie.

Le coq comme symbole remonte à l'Antiquité. Il devient un symbole de la Gaule puis celui de la France. On retrouve le coq sur le sceau ou encore à l'Élysée.

L'ensemble de ces symboles, fondé majoritairement sous la Révolution française ou sous la Ière République, se fixe sous la IIIe République. Ils véhiculent les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.